

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2020 à 20h
CONVOCATION DU 22 JUIN 2020

En raison de l'état d'urgence sanitaire, cette séance se déroule à la Salle des Fêtes sise 31 rue Girard avec les prescriptions suivantes : masques, gel hydro-alcoolique à disposition et usage du crayon personnel pour les votes à bulletin secret.

Etaient présents : Carole ROGER, Xavier MAZERAT, Nathalie LEMARCHAND, Cédric SAINT-JOURS, Véronique FERRAND, Philippe CHOQUET, Charles-André BOYER, Daniel GUÉRIN, Patrick MAUBOUSSIN, Annie-Claude DUPUY, Fabienne BUCHOUD, Rémy COUSIN, Caroline LOURDELLE, Virginie MEUNIER, Jean-Michel RUELLE, Clélia CHOTARD, Maïlys TAUGOURDEAU, Franck LE NOË, Ségolène BÉLANGER.

Etait excusée : Annie-Claude DUPUY pouvoir à Nathalie LEMARCHAND.

Secrétaire de séance : Rémy COUSIN est désigné en application de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accord du conseil municipal à l'unanimité sur cette décision.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 JUIN 2020

Madame le Maire demande si le compte rendu de la séance du 15 juin 2020 apporte des remarques particulières.

Le compte-rendu est validé à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le registre circule pour les signatures.

1°) COMPOSITION DE LA COMMISSION DES FINANCES

Madame le Maire revient sur cette commission qui a été composée lors de la dernière séance du 15 juin 2020 et propose aux membres de l'opposition 1 siège pour cette commission.

Pour rappel, à ce jour la commission est actuellement composée comme suit :

FINANCES (Véronique FERRAND) Commission limitée à 8 personnes

Présence obligatoire des Adjointes & Conseillers Délégués

Mise en place d'un DOB (Débat d'Orientation Budgétaire)

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- décide que la commission des finances sera composée des membres qui suivent :

Carole ROGER, Maire, Xavier MAZERAT, Nathalie LEMARCHAND, Cédric SAINT-JOURS, Véronique FERRAND, Philippe CHOQUET, adjoints, Charles-André BOYER et Patrick MAUBOUSSIN, conseillers délégués et Franck LE NOË.

Acte certifié exécutoire réception par le Préfet le 1/07/2020

2°) AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2019

Pour rappel, le compte administratif a été étudié et voté lors de la séance du conseil municipal du 24 février 2020, (référence délibération N°2). Le résultat de l'exercice 2019 est le suivant :

	Résultat de Clôture Exercice 2018	Part affectée l'investissement (c.1068)	Excédent de fonctionnement reporté (c.002)	Dépenses 2019	Recettes 2019	Résultat Exercice 2019	Résultat cumulé du Budget Principal	Résultat de clôture global pour l'année 2019
Section de Fonctionnement	1 007 905,61	644 338,18	363 567,43	1 730 153,22	1 873 916,06	143 762,84	507 330,27	507 330,27
Section d'Investissement	-353 231,97			417 281,98	830 069,31	412 787,33	59 555,36	59 555,36
						TOTAL	566 885,63 €	566 885,63 €

Pour le budget principal 2020, en respectant les résultats de l'exercice 2019 et les montants inscrits en janvier 2020, validés par Madame le Maire et transmis à Madame Annie PANNEFIEU, (notre receveur municipal), dans les restes à réaliser dont les montants sont :

855.688,72 € en section de dépenses d'investissement, 310.000,00 € en section de recettes d'investissement, soit un solde négatif de -545.688,42 €.

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide :

- de reporter la somme de 59.555,36 € au compte 001 en section de recettes d'investissement,
- d'affecter la somme de 486.133,06 € au compte 1068 en section de recettes d'investissement,
- de reporter la somme de 21.196,91 € au compte 002 en section de recettes de fonctionnement.

Acte certifié exécutoire réception par le Préfet le 1/07/2020

3°) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'EXERCICE 2020

Madame le Maire indique que les états fiscaux des bases prévisionnelles, (Etat 1259), sont en ligne depuis le 16 mars 2020.

Elle rappelle les taux d'imposition communaux en vigueur depuis plusieurs années :

Taxe d'habitation de 15,30%

Taxe foncière pour le bâti de 24,45%

Taxe foncière pour le non-bâti de 31,12%.

Pour information, suivant les directives de l'Etat, cette année le taux de la taxe d'habitation de 2019 est gelé, par conséquent celui-ci doit impérativement rester au taux de 15,30 %.

L'Etat préconise de ne pas indiquer de taux de TH dans la délibération, mais accepte cependant les délibérations qui feront apparaître pour mémoire le taux de la taxe d'habitation voté en 2019. En revanche, toute délibération qui mentionnerait un taux de TH pour 2020 divergent de celui de 2019 ne serait pas légale.

Suivant l'état de notification 1259 reçu le 16 mars 2020, avec le maintien des deux taxes, Taxe Foncière Bâti et Taxe Foncière non Bâti, les bases prévisionnelles et les produits attendus sont :

	Taux d'imposition	Bases prévisionnelles	Produit attendu figé
Taxe d'Habitation, (pour rappel taux de 2019)	15,30	1.891.000	289.323
			Produit attendu
Taxe Foncière (bâti)	24,45	1.338.000	327.141
Taxe Foncière (non bâti)	31,12	84.600	26.328
		SOUS-TOTAL PRODUIT ATTENDU	353.469
		TOTAL PRODUIT ATTENDU	642.792

En complément, les allocations compensatrices attendues suivant ce même état sont de :

- Taxe d'habitation : 59.121 €
- Taxe foncière (bâti) : 1.240 €
- Taxe foncière (non bâti) : 3.316 €

Compte tenu de la volonté du conseil municipal de ne pas augmenter le taux des taxes, sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- décide de voter les taux des taxes communales pour la taxe foncière du bâti et du non-bâti tels qu'ils sont présentés.

Acte certifié exécutoire réception par le Préfet le 1/07/2020

4°) ETUDE ET VOTE DES SUBVENTIONS 2020

Madame le Maire demande à Madame Véronique FERRAND, adjoint aux finances de bien vouloir présenter ce dossier.

Madame Véronique FERRAND présente au conseil municipal un tableau de proposition de subventions établi après une étude par la commission des finances en date du 22 juin 2020.

Pour mémoire, les montants versés pour l'exercice 2019, sont rappelés. Les subventions non demandées à ce jour sont classées en attente. Une somme est inscrite en subventions imprévues pour des études éventuelles en cours d'année.

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2019	SUBVENTIONS 2020
ACJ (Conciliateurs de Justice) Angers	100,00 €	100,00 €
ACPG (Anciens combattants)		200,00 €
ADMR de Malicorne	100,00 €	100,00 €
Amicale des pêcheurs	300,00 €	300,00 €
Amicale Gué Guillaume	90,00 €	90,00 €
Asso Parents d'élèves du Collège	Pas de demande	Pas de demande
Asso Parents d'Elève école B.Palissy	600,00 €	600,00 €
APEL Ste-Thérèse	600,00 €	600,00 €
APEM marché bio	1.000,00 €	Pas de demande
Association Intercommunale Ciudadovita	250,00 €	250,00 €
Athlétisme Sarthe Loir Le Mans	500,00 €	0
Association Culturelle du Canton de La Suze (Montant de 0,16€ par habitant)	304,00 €	304,00 €
Association Sportive du Collège Marcel Pagnol	200,00 €	300,00 €
Basket Club Malicornais	1.200,00 €	1.200,00 €
Club d'Animation Malicornais (Ainés ruraux)	915,00 €	915,00 €
Club Yoga Malicornais	250,00 €	300,00 €
Cyclotourisme	500,00 €	500,00 €
Comice agricole du canton (0,60€/habitant)	1.140,00 €	0
Coopérative scolaire B.Palissy (25€/enfant)	3.325,00 €	3.325,00 €
Comité des Fêtes	Pas de demande	250,00 €
Duss Moto Club	Pas de demande	Pas de demande
Echecs Malicorne	Pas de demande	300,00 €
Ecole de Musique Mézeray-Malicorne-Noyen	2.500,00 €	2.500,00 €
Entente Val de Sarthe	1.500,00 €	1.500,00 €
Familles rurales	1.000,00 €	Pas de demande
Football Académie Loisir	500,00 €	500,00 €
Groupe Théâtral de Malicorne	400,00 €	500,00 €
G.R.S Noyennaise	150,00 €	Pas de demande
J.S.P Jeunes Sapeurs Pompiers	500,00 €	600,00 €
Jumelage Rothweiss Alfen	Pas de demande	200,00 €
La Paix Pasteur Girard	Pas de demande	90,00 €
Les Tchoupis (Créa'zik)	300,00 €	300,00 €
Malic' Art (Chemins en couleurs)	2.000,00 €	300,00 €
Métiers d'Art de Malicorne	900,00 €	2.100,00 €
OGEC Ste-Thérèse Projet pédago. (25€/enfant)	2.475,00 €	2.475,00 €
Plein feu	400,00 €	400,00 €
Renaissance Malicornaise	1.136,00 €	1.200,00 €
Tennis Club Noyen/Malicorne (ADEFECO)	500,00 €	500,00 €
UNC AFN	300,00 €	350,00 €
Union Sportive Villaines-sous-Malicorne	1.500,00 €	1.500,00 €
Vie libre	400,00 €	400,00 €
Ludothèque La Suze (0,33€/habitant)	627,00 €	627,00 €
Amicale Sapeurs-Pompiers	200,00 €	200,00 €
Croix-Rouge	200,00 €	200,00 €
Dons du Sang de Sablé-sur-Sarthe	100,00 €	100,00 €
Secours Populaire	100,00 €	100,00 €
Subventions imprévues	11.364,00 €	9.000,00 €
TOTAL SUBVENTIONS	40.426,00 €	35.276,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- approuve l'ensemble des subventions présentées,
- précise que tous les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2020.

Acte certifié exécutoire réception par le Préfet le 1/07/2020

5°) BUDGET PRINCIPAL : ETUDE ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2020

Madame Carole ROGER, Maire et Madame Véronique FERRAND, adjoint aux finances, présentent le budget primitif 2020.

Madame FERRAND donne des explications sur le budget communal qui est un acte juridique et prévisionnel, présenté avec deux sections distinctes, une section de fonctionnement, dédiée aux charges courantes, et une section d'investissements, dédiée principalement aux projets d'investissement, avec un ensemble de dépenses et de recettes pour chaque section.

Les montants inscrits dans les restes à réaliser et les affectations du résultat de l'exercice 2019 sont intégrés dans ce budget.

Pour mémoire, ils sont de :

- 855.688,72 € en section de dépenses d'investissement,
- 310.000,00 € en section de recettes d'investissement,
- 486.133,36 € au compte 1068 en section de recettes d'investissement,
- 59.555,36 € au compte 001 en section de recettes d'investissement,
- 21.196,91 € au compte 002 en section de recettes de fonctionnement.

• Section Investissement

DEPENSES EN EUROS		RECETTES EN EUROS	
Chapitre 20	26.760,00	Chapitre 13 :	279.000,00
Restes à réaliser :	20.510,00	Restes à réaliser :	310.000,00
Chapitre 21:	61.000,00	Compte 10 :	30.311,28
Restes à réaliser :	62.721,02	Compte 1068 :	486.133,36
Chapitre 16 :	78.000,00	Chapitre 001 :	59.555,36
Chapitre 020 :	46.051,28	Chapitre 040 :	30.000,00
Chapitre 23 :	407.500,00	Chapitre 16 :	280.000,00
Restes à réaliser :	772.457,70		
Total = 1 475 000,00 €		Total = 1 475 000,00 €	

• Section de Fonctionnement

DEPENSES EN EUROS		RECETTES EN EUROS	
Chapitre 011	600.000,00	Chapitre 013	9.000,00
Chapitre 012	802.200,00	Chapitre 70	208.200,00
Chapitre 014	87.898,00	Chapitre 73	761.592,00
Chapitre 65	209.776,00	Chapitre 74	654.638,09
Chapitre 66	20.000,00	Chapitre 75	105.000,00
Chapitre 67	5.500,00	Chapitre 77	4.073,00
Chapitre 022	8.326,00	Chapitre 002	21.196,91
Chapitre 042	30.000,00		
Total = 1 763 700,00 €		Total = 1 763 700,00 €	

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote le budget de la commune pour l'exercice 2020, par 18 voix Pour et 1 Abstention.

Acte certifié exécutoire réception par le Préfet le 1/07/2020

6°) APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL ANNEE 2019 DU DELEGATAIRE SIAEP DE COURCELLES-LA-FORET

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de valider le rapport annuel de Véolia délégataire du service public de l'eau potable pour l'année 2019 ou d'y apporter des observations. Le rapport a été transmis à tous les élus par voie dématérialisée et était à disposition en format papier pour consultation en mairie.

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- adopte le rapport annuel de Véolia qui n'appelle pas d'observation ni de remarque.

Acte certifié exécutoire réception par le Préfet le 1/07/2020

7°) VALIDATION DE LA CONVENTION CONCERNANT LA CONSTRUCTION DES 12 LOGEMENTS ADAPTES AVEC SARTHE HABITAT

Madame le Maire demande à Monsieur Philippe CHOQUET, adjoint aux travaux, de bien vouloir présenter ce dossier.

Cette convention de partenariat qui est tripartite entre Sarthe Habitat, la Communauté de Communes du Val de Sarthe et la commune de Malicorne sur Sarthe précise les modalités de réalisation de l'opération de la construction de 12 logements locatifs individuels groupés labellisés HSS, soit 7 T2 et 5 T3.

Ce projet de convention a été envoyé à tous les conseillers municipaux et aux services de la Communauté de Communes.

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- adopte la convention de partenariat proposée,
- autorise Madame le Maire à signer cette convention.

Acte certifié exécutoire réception par le Préfet le 1/07/2020

QUESTIONS DIVERSES

Carole ROGER :

- Le prochain conseil municipal sera le Vendredi 10 juillet 2020 à 17 heures 30, (heure avancée compte-tenu de la veille du week-end. L'ordre du jour sera la désignation des délégués des conseils municipaux et de leur suppléant pour l'élection des sénateurs en septembre prochain. Cette date est fixée par décret dont la parution est prévue dans les jours à venir. Les conseils municipaux ne pourront donc pas se réunir à une autre date en vue de cette désignation.
- Dans la continuité de cette séance, un second conseil aura lieu avec quelques points à l'ordre du jour, points à traiter avant les vacances d'été.
- Il n'y aura pas de séance de conseil municipal après celles-ci en juillet et août, la reprise sera mi-septembre ou début octobre en fonction des sujets à traiter.
- Le secrétariat de la mairie sera fermé les samedis matin en juillet et août, toutefois une permanence d'astreinte sera assurée par les élus. La reprise d'ouverture est à compter du samedi 5 septembre.
- Une rencontre avec les Associations est prévue le samedi 3 octobre 2020 matin, sans doute en mairie, pour la mise en place du nouvel imprimé relatif aux demandes de subventions et pour la préparation du calendrier des manifestations en 2021, sous réserve des recommandations de l'état en matière d'hygiène sanitaire.
Une invitation sera envoyée à chaque président d'association ; la municipalité espère une fois encore ne pas avoir 1 représentant pour 3 ou 4 associations mais qu'au moins une personne par association soit présente.
- Une demande de l'harmonie Malicorne Mézeray pour la mise à disposition de la salle des fêtes en Juillet et Août les vendredis soir de 20 h à 23 h compte-tenu des travaux commencés

dans la salle des fêtes de Mézeray. La salle des fêtes permettrait de se déployer plus largement que dans la salle dédiée aux répétitions mise à disposition par la mairie de Mézeray pour les instruments à vents, suivant l'âge des musiciens et compte-tenu du contexte sanitaire.

La Fédération de la Musique de la Sarthe (FMS) a donné son accord pour la reprise des répétitions des harmonies municipales. Les musiciens souhaitent reprendre les répétitions pour être prêts pour le concert prévu en novembre.

L'harmonie propose un protocole sanitaire, (nettoyage des locaux/poignées de portes/sanitaires/ aération de la salle) qui sera effectué par les musiciens. Il n'y aura pas de personnel municipal mis à disposition pour le ménage après les répétitions.

- Le conseil communautaire s'est réuni jeudi dernier, 18 juin, et la proposition des délégués a été acceptée avec deux modifications, Véronique FERRAND en qualité de conseiller communautaire intègre la commission Economie/Emploi et Rémy COUSIN est nommé suppléant au SIAEP Syndicat Intercommunal en Adduction d'Eau Potable de Courcelles-la-Forêt.
- Le premier CCAS est prévu le mardi 7 juillet 2020 à 18 heures dans la salle du conseil, les invitations ont été envoyées ce jour.
- La parution et la distribution du P'tit Malicornais chez les commerçants est prévue au cours de la semaine prochaine.

Xavier MAZERAT :

- Le magazine communautaire sera distribué très prochainement.
- La commission Culture de la CCVS organise le vendredi 10 juillet 2020 à 18 heures 30 à l'île MoulinSart, une soirée d'inauguration de l'attraction OPUS qui est un parcours d'œuvres en extérieur.
- La CCVS, engagée dans une politique culturelle volontariste, mène une enquête sur les pratiques culturelles auprès des habitants des 16 Communes de son territoire. Cette enquête permettra de mieux connaître les attentes actuelles, habitudes de sorties et pratiques culturelles des habitants, ceci pour mieux orienter l'action à venir sur les 6 prochaines années. Cette enquête sera accessible sur le site internet de la commune et des exemplaires «papier» seront déposés au guichet du secrétariat de la mairie.

Cédric SAINT-JOURS :

- Le CMJ Conseil Municipal Jeunes s'est réuni vendredi dernier, premier conseil depuis la crise sanitaire. Le conseil n'était pas au complet mais il était important de réunir cette assemblée au-moins une fois avant les vacances d'été, la prochaine séance est prévue en septembre 2020.
- Suite à l'allègement du protocole sanitaire, l'école a repris en date du 22 juin 2020 avec des effectifs presque au complet. Des aménagements d'horaires ont été nécessaires notamment au niveau des repas au restaurant scolaire où un écart de trente minutes est primordial entre les deux services afin de respecter le temps de nettoyage des locaux et du matériel.
- Une rencontre avec les élèves de CM2 est prévue demain dans les deux écoles à partir de 14 heures afin de remettre les lots de fin d'année, (un livre sur la citoyenneté, un dictionnaire d'anglais, un dictionnaire des citations, un livre sur les régions, un dictionnaire et une clé USB).
- Le prochain conseil d'administration du collège est fixé le mardi 30 juin 2020 à 17h45 au collège.
- Le prochain conseil d'école est fixé le mardi 30 juin 2020 à 19h15 à la salle des fêtes.

Philippe CHOQUET :

- La première réunion de la commission des travaux s'est déroulée le mercredi 24 juin 2020 à 20h30. Une visite des bâtiments communaux sera organisée prochainement, le samedi 4 juillet 2020 avec les services techniques et les autres bâtiments par la suite.
- La CCVS a lancé l'étude d'un S.D.A Schéma Directeur d'Assainissement sur la commune de Malicorne sur Sarthe.

Madame le Maire propose que Philippe CHOQUET soit nommé comme délégué à la CCVS sur ce dossier.

- L'entreprise COLAS termine actuellement les travaux de voirie, pose de bicouche, sur la rue de La Liberté, Philippe CHOQUET et Patrick MAUBOUSSIN ont effectué ce jour une visite de ces travaux.

La séance est levée à 21h38.